

Note à l'attention des candidats

Baccalauréat professionnel
ANIMATION - ENFANCE ET PERSONNES AGEES
(Modalités : Epreuves Ponctuelles Terminales)

Cette note concerne les candidats suivants :

- **Scolaires dans un établissement privé hors contrat,**
- **En enseignement à distance,**
- **Apprentis dans un CFA ou en section d'apprentissage non habilité,**
- **En formation professionnelle continue dans un établissement privé,**
- **Justifiant de 3 années d'activité professionnelle.**

Cette note d'information rappelle les règles essentielles des conditions d'accès au diplôme et ne peut en aucun cas valoir règlement d'examen. Il est donc indispensable de consulter le règlement dans son intégralité.

Les articles D. 337-51 0 D. 337-94 du code de l'éducation portent réglementation générale du Baccalauréat professionnel.

L'arrêté du 22 juillet 2019 porte création de la spécialité « Animation – enfance et personnes âgées » du baccalauréat professionnel et fixe ses modalités de délivrance.

Vous pouvez consulter ces informations sur le site internet : www.eduscol.education.fr

1- REGLEMENTATION LIEE AUX PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)
Annexe 1 ou 1bis

La durée de la formation en milieu professionnel, réparties en plusieurs périodes sur les trois années du cycle de formation peut varier selon le statut du candidat et/ou la durée de formation.

La durée totale peut être modifiée par une procédure de positionnement qui permet à un candidat de bénéficier par décision du recteur, en fonction de ses diplômes, de ses études, de son expérience professionnelle, d'une réduction ou d'un allongement de la durée de formation et des périodes de formation en milieu professionnel.

1-1 Candidats scolaires dans un établissement privé hors contrat ou relevant de l'enseignement à distance

La durée de la formation en milieu professionnel est de 20 semaines. Cette durée peut être réduite à 10 semaines uniquement par positionnement du candidat, avant l'entrée en formation, sur décision du recteur.

Les candidats scolaires devront obligatoirement avoir réalisé une PFMP dans chacun des deux secteurs d'interventions :

- Socioculturel et socioéducatif, dont une période au moins en accueil collectif de mineurs,
- Animation sociale auprès de personnes âgées en perte d'autonomie.

1-2 Candidats de la voie de l'apprentissage

La durée de la formation en milieu professionnel est égale à celle du contrat d'apprentissage. Si l'entreprise n'offre pas tous les aspects de la formation, l'article R-6223-10 du Code du travail sera mis en application.

1-3 Candidats en formation professionnelle continue (hors GRETA)

Les candidats **en situation de première formation pour ce diplôme ou en reconversion** sont tenus de présenter, lors de leur inscription à l'examen, un certificat attestant qu'ils ont suivi la durée de formation en milieu professionnel requise, soit 22 semaines. Cette durée peut être réduite à 8 semaines uniquement par positionnement du candidat, avant l'entrée en formation, sur décision du recteur.

L'attestation de PFMP doit être renseignée et signée par le tuteur. Elle précise la période, la structure, les activités et le nombre de semaines effectuées.

Les candidats **en formation de perfectionnement** sont tenus de présenter un ou plusieurs certificats de travail attestant que les candidats ont effectué des activités visées par le diplôme en qualité de salarié :

- Soit à temps plein pendant 6 mois au cours de l'année précédant l'examen,
- Soit à temps partiel pendant 1 an au cours des deux années précédant l'examen.

1-4 Candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle

Les candidats se présentant au titre de 3 années d'expérience professionnelle n'ont pas de PFMP à effectuer.

Les candidats doivent produire, pour l'inscription à l'examen, les certificats de travail justifiant de 3 années d'expérience professionnelle dans un emploi qualifié correspondant aux objectifs du baccalauréat pour lequel ils s'inscrivent.

2- EVALUATION DES EPREUVES PROFESSIONNELLES

EPREUVE E2 – Contribution au fonctionnement de la structure ou du service par la mise en œuvre d'un projet d'animation

Oral : 00h35 – coef. 8

L'épreuve prend appui sur un dossier élaboré individuellement par le candidat, au cours d'une activité professionnelle compatible avec la finalité de l'épreuve.

Le dossier, composé d'une dizaine de pages hors annexes, explicite un projet d'animation conduit de façon autonome par le candidat, de sa conception à sa mise en œuvre jusqu'à son évaluation.

A ce dossier est joint un document attestant une activité professionnelle d'animateur et portant une appréciation rédigée par le directeur de la structure, sur les activités conduites par le candidat. [Annexe 2](#)

L'épreuve se déroule en deux phases :

- 15 min de présentation orale : le candidat présente son projet d'animation en prenant appui sur un support de communication dont la conception et la réalisation sont laissées à son choix,
- 20 min d'entretien au cours duquel la commission d'évaluation, par un questionnement approprié, évalue les compétences terminales attendues du candidat.

Au cours de l'entretien le candidat est amené à justifier et à approfondir des éléments présentés dans le dossier ou lors de son exposé, notamment la démarche méthodologique choisie et la planification de son travail.

L'entretien permet également de vérifier la maîtrise des savoirs associés relatifs au bloc 1.

La note portée par la commission d'évaluation résulte de l'évaluation du dossier écrit, de la présentation orale du projet et de l'entretien.

SOUS-EPREUVE E31 – Animation visant le maintien de l'autonomie sociale et le bien-être personnel en établissement ou à domicile

Oral : 01h00 – coef. 4

L'évaluation repose sur une épreuve orale et prend appui sur la présentation et l'analyse de 3 fiches de séances d'animation s'inscrivant dans une progression. Ces documents, construits en lien avec le projet d'animation de la structure sont préalablement rédigés par le candidat et transmis à la commission d'évaluation dans les conditions fixées par la circulaire d'organisation des épreuves.

A partir des supports proposés par le candidat, la commission d'évaluation détermine une situation problème pour laquelle elle lui demande d'exposer et de justifier une adaptation de sa pratique professionnelle.

L'épreuve se déroule en trois temps :

- 15 min de préparation relative à la situation problème,
- 15 min de présentation orale,
- 30 min d'entretien.

La présentation orale vise :

- la présentation et l'analyse des supports,
- la réponse argumentée à la situation problème choisie par la commission d'évaluation.

La note portée par la commission d'évaluation résulte de l'évaluation de la production écrite, de la présentation orale et de l'entretien.

SOUS-EPREUVE E32 – Animation visant l'épanouissement, la socialisation et l'exercice des droits citoyens

Orale : 01h00 – coef. 4

L'évaluation repose sur une épreuve orale et prend appui sur la présentation et l'analyse de 3 fiches de séances d'animation s'inscrivant dans une progression. Ces documents, construits en lien avec le projet d'animation de la structure sont préalablement rédigés par le candidat et transmis à la commission d'évaluation dans les conditions fixées par la circulaire d'organisation des épreuves.

A partir des supports proposés par le candidat, la commission d'évaluation détermine une situation problème pour laquelle elle lui demande d'exposer et de justifier une adaptation de sa pratique professionnelle.

L'épreuve se déroule en trois temps :

- 15 min de préparation relative à la situation problème,
- 15 min de présentation orale,
- 30 min d'entretien.

La présentation orale vise :

- la présentation et l'analyse des supports,
- la réponse argumentée à la situation problème choisie par la commission d'évaluation.

La note portée par la commission d'évaluation résulte de l'évaluation de la production écrite, de la présentation orale et de l'entretien.

Annexe 1 : Attestation de périodes de formation en milieu professionnel
(à photocopier si nécessaire)

BCP ANIMATION ENFANCE ET PERSONNES AGEES - SESSION

Nom : Prénom : Date de naissance : N° d'inscription :

Tableau à renseigner par le tuteur ou le responsable de la structure.

Nom, adresse et cachet de la structure	Type de structure (cocher la case)	Nature des tâches (cocher la ou les cases)	Durée (jj/mm/aa)
	<u>Secteur socioculturel et socioéducatif :</u> <input type="checkbox"/> Accueils collectifs de mineurs <input type="checkbox"/> Centres sociaux, espaces de vie sociale <input type="checkbox"/> Maisons de la jeunesse et de la culture <input type="checkbox"/> Maisons de quartiers <input type="checkbox"/> Maisons pour tous <input type="checkbox"/> Structures d'animation associatives et fédératives de jeunesse et d'éducation populaire	<u>Contribution au fonctionnement de la structure ou du service par la mise en œuvre d'un projet d'animation :</u> <input type="checkbox"/> Prise en compte du contexte d'exercice et du projet de la structure, <input type="checkbox"/> Conception et réalisation d'un projet d'animation, <input type="checkbox"/> Mise en œuvre d'une communication professionnelle au sein de la structure, en direction des acteurs et des publics. <u>Animation visant le maintien de l'autonomie sociales et le bien-être personnel en établissement ou à domicile :</u> <input type="checkbox"/> Identification des caractéristiques et des attentes des personnes en perte d'autonomie, <input type="checkbox"/> Conception d'activités de maintien de la vie relationnelle, sociale et culturelle, <input type="checkbox"/> Réalisation d'activités de maintien de la vie relationnelle, sociale et culturelle.	Du : Au : Nb de semaines : Nb d'heures :
Nom et signature du responsable	<u>Animation sociale :</u> <input type="checkbox"/> Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes <input type="checkbox"/> Centres sociaux, espaces de vie sociale <input type="checkbox"/> Maisons de quartiers, maisons pour tous <input type="checkbox"/> Résidences autonomie, résidences services <input type="checkbox"/> Services d'aide et de maintien à domicile <input type="checkbox"/> Services de gériatrie des hôpitaux <input type="checkbox"/> Services de gériatrie des hôpitaux	<u>Animation visant l'épanouissement, la socialisation et l'exercice des droits citoyens :</u> <input type="checkbox"/> Conception d'activités socioéducatives et socioculturelles, <input type="checkbox"/> Réalisation d'activités socioéducatives et socioculturelles, <input type="checkbox"/> Encadrement du public sur l'intégralité du temps d'accueil.	

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat ne sera pas autorisé à présenter les épreuves, et le diplôme ne lui sera pas délivré.

Cadre réservé au contrôle de conformité <input type="checkbox"/> Attestation conforme au règlement d'examen <input type="checkbox"/> Attestation non conforme au règlement d'examen

Annexe 1bis : Attestation d'expérience(s) professionnelle(s)
(à photocopier si nécessaire)

BCP ANIMATION ENFANCE ET PERSONNES AGEES - SESSION

Nom : Prénom : Date de naissance : N° d'inscription :

Tableau à renseigner par le responsable de la structure. [Joindre les justificatifs \(certificats de travail, ...\)](#).

Nom, adresse et cachet de la structure	Type de structure (cocher la case)	Nature des tâches (cocher la ou les cases)	Durée (jj/mm/aa)
	<u>Secteur socioculturel et socioéducatif :</u> <input type="checkbox"/> Accueils collectifs de mineurs <input type="checkbox"/> Centres sociaux, espaces de vie sociale <input type="checkbox"/> Maisons de la jeunesse et de la culture <input type="checkbox"/> Maisons de quartiers <input type="checkbox"/> Maisons pour tous <input type="checkbox"/> Structures d'animation associatives et fédératives de jeunesse et d'éducation populaire	<u>Contribution au fonctionnement de la structure ou du service par la mise en œuvre d'un projet d'animation :</u> <input type="checkbox"/> Prise en compte du contexte d'exercice et du projet de la structure, <input type="checkbox"/> Conception et réalisation d'un projet d'animation, <input type="checkbox"/> Mise en œuvre d'une communication professionnelle au sein de la structure, en direction des acteurs et des publics. <u>Animation visant le maintien de l'autonomie sociales et le bien-être personnel en établissement ou à domicile :</u> <input type="checkbox"/> Identification des caractéristiques et des attentes des personnes en perte d'autonomie, <input type="checkbox"/> Conception d'activités de maintien de la vie relationnelle, sociale et culturelle, <input type="checkbox"/> Réalisation d'activités de maintien de la vie relationnelle, sociale et culturelle.	Du : Au : Nb de semaines : Nb d'heures :
Nom et signature du responsable	<u>Animation sociale :</u>		
	<input type="checkbox"/> Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes <input type="checkbox"/> Centres sociaux, espaces de vie sociale <input type="checkbox"/> Maisons de quartiers, maisons pour tous <input type="checkbox"/> Résidences autonomie, résidences services <input type="checkbox"/> Services d'aide et de maintien à domicile <input type="checkbox"/> Services de gériatrie des hôpitaux <input type="checkbox"/> Services de gériatrie des hôpitaux	<u>Animation visant l'épanouissement, la socialisation et l'exercice des droits citoyens :</u> <input type="checkbox"/> Conception d'activités socioéducatives et socioculturelles, <input type="checkbox"/> Réalisation d'activités socioéducatives et socioculturelles, <input type="checkbox"/> Encadrement du public sur l'intégralité du temps d'accueil.	

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat ne sera pas autorisé à présenter les épreuves, et le diplôme ne lui sera pas délivré.

Cadre réservé au contrôle de conformité

- Attestation conforme au règlement d'examen
 Attestation non conforme au règlement d'examen

